

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'Installation d'un Cabinet Vétérinaire dans le local 12 du bâtiment 19 de l'Hôtel d'Entreprises de la CCVUSP

Date de publication : 20 mai 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 28 juin 2024

Contexte

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné aux professionnels vétérinaires souhaitant s'installer et développer leur activité dans notre vallée.

Depuis près de deux ans, notre vallée fait face à l'absence de services vétérinaires, une situation qui impacte significativement la santé et le bien-être des animaux de la vallée. En 2018, on compte 98 sièges d'exploitation sur le territoire de la CCVUSP, avec une SAU moyenne de 130 ha. Les exploitations agricoles du territoire ont une dimension supérieure à la moyenne départementale (66 ha en moyenne en 2010 contre 92 ha pour les exploitations du territoire). Cette situation s'explique en grande partie par le type d'agriculture rencontré, des exploitations d'élevage utilisant de vastes surfaces de prairies et parcours¹. En plus de cette activité importante dans la vallée de l'Ubaye, la SPA Auddace et l'ensemble des socio-professionnels qui travaillent avec des animaux (chiens de traîneaux, éducateurs canins, toiletteurs...) et les habitants de la vallée qui possèdent un animal domestique sont directement impactés par ce manque de services.

Cette absence de proximité dans les soins vétérinaires oblige nos habitants, éleveurs, et responsables d'animaux à parcourir de longues distances pour accéder aux soins nécessaires, représentant non seulement une contrainte logistique mais également un risque accru pour la santé publique vétérinaire.

Considérant la nécessité urgente d'agir, la CCVUSP souhaite encourager l'installation de vétérinaires dans notre vallée en proposant des conditions particulièrement attractives au sein de notre hôtel d'entreprises. Ce dispositif est conçu pour faciliter le démarrage et le développement des jeunes entreprises, offrant des locaux adaptés à des tarifs modérés. Pour ce faire, la CCVUSP va réaliser des travaux dans l'hôtel d'entreprises afin de permettre l'installation de l'activité vétérinaire dans la vallée au cours de l'année 2024. Les travaux seront lancés fin du printemps 2024.

¹ DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FONCIER INTERCOMMUNAL PROSPECTIF SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE UBAYE SERRE-PONÇON – Rapport de la chambre d'agriculture du 04 - octobre 2019

Objectifs

- a. Fournir un accès complet et de proximité aux soins vétérinaires pour les animaux domestiques, d'élevage, et ceux pris en charge par des associations, comme la SPA Audacce.
- b. Soutenir l'installation et le développement d'un cabinet vétérinaire bénéficiant d'un environnement professionnel adapté aux besoins de la vallée.

1. Critères de sélection

Les candidats seront évalués sur 25 points selon les critères suivants :

- a. *Expertise professionnelle – 10 points* : Qualifications et expériences pertinentes dans le soin des animaux domestiques et d'élevage.
- b. *Projet professionnel – 10 points* : Clarté de la vision du candidat pour le développement de son activité dans la vallée à court et moyen termes, incluant des services diversifiés répondant aux besoins des animaux domestiques et d'élevage et de leurs propriétaires.
- c. *Viabilité économique – 5 points* : Présentation du budget sur 3 ans, démontrant la viabilité économique du projet.

2. Modalités de Candidature

Les candidats intéressés doivent soumettre les documents suivants :

- Curriculum Vitae détaillé de l'équipe vétérinaire dédiée au projet d'installation à Barcelonnette. Permet de répondre aux critères de sélection 1 (voir ci-dessus).
- Lettre de motivation de 2 à 5 pages maximum exprimant l'intérêt pour le projet et la vision du candidat concernant son projet professionnel (organisation du service, jours de présences, équipe envisagée, soins réalisés, services proposées). Permet de répondre aux critères de sélection 2 et 3 (voir ci-dessus).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante : pmelka@ccvusp.fr et mclement@ccvusp.fr, au plus tard le 28 juin. Tout dossier réceptionné au-delà des dates prescrites ci-dessus sera considéré comme nul et non avenu.

Une visite du local est proposée à tous les candidats qui répondent à cet AMI.

3. Processus de sélection

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection selon les critères précités. Le choix final sera communiqué à l'ensemble des participants et le candidat sélectionné sera invité à entamer les démarches d'installation.

4. Conditions offertes

Localisation : Un local au sein de l'hôtel d'entreprises de la CCVUSP d'une surface de 114m². Le local est situé au quartier du 11^{ème} BCA en plein cœur de Barcelonnette. Il est très facilement accessible et bénéficie de nombreuses places de parking. Pour le moment il n'est pas tout

à fait adapté à l'installation d'un cabinet vétérinaire mais la CCVUSP va réaliser des travaux courant juin dans cet espace afin de réaliser un espace d'accueil/d'attente des clients, des bureaux, une salle de consultation, une salle de chirurgie et une salle de radiographie. Les plans et le schéma des aménagements futurs sont disponibles ci-dessous.

Maître d'œuvre

MICHEL PERRIN
 ARCHITECTE
 Atelier QUADRA
 La Bastide du Barrasson
 04160 CHATEAU-ARNOUX
 Tél 04 92 33 24 00
 Fax 04 92 33 24 04
 E-mail aaaquadra@wanadoo.fr

**AMENAGEMENT DU BATIMENT 19
 DE L'ANCIEN QUARTIER CRAPLET
 EN HOTEL D'ENTREPRISES**
 Le Chazelas - quartier Craplet - 04400 BARCELONNETTE

B.E.T. Structures

PATRICK MILLET
 Bât IC5 - Micropolis
 05000 GAP
 Tél 04 92 51 20 51
 Fax 04 92 51 75 04

B.E.T. Thermique & fluides

ECOWATT
 Atelier de Pressenas
 04250 CLAMENSANE
 Tél 04 92 68 34 54
 Fax 04 92 68 36 76

Contrôle technique

VERITAS
 79, Avenue d'Embrun
 05000 GAP
 Tél 04 92 52 52 12
 Fax 04 92 51 67 87

Coordonnateur sécurité



Figure 1- Plan de situation



Figure 2- Devanture



Figure 3 - Photo intérieur

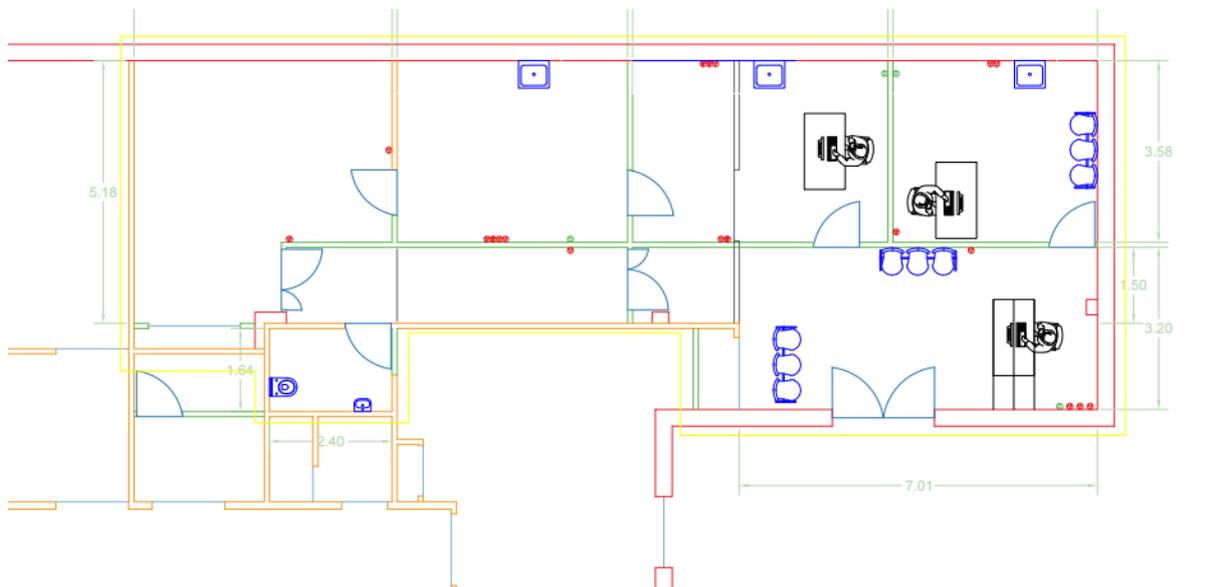


Figure 4- Local 12 du bâtiment 19 – 114m² – simulation schématique post travaux

A noter que l'aménagement intérieur, mobilier et l'ensemble des équipements techniques seront à la charge du vétérinaire.

Tarifcation Avantageuse : Un tarif modéré et progressif sur une durée d'hébergement maximale de 36 mois, soutenant le démarrage et le développement du cabinet. 4.4 euros²/m² les trois premières années puis une possibilité de continuer avec un bail professionnel d'une durée de 6 ans à 6.68 euros/m².

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

Pauline Melka, chargée de mission développement économique de la CCVUSP à l'adresse suivante : pmelka@ccvusp.fr/ 0786151564.

La CCVUSP s'engage à promouvoir une offre de soins vétérinaires de qualité et accessible, et invite chaleureusement les professionnels partageant cette vision à répondre à cet appel.

² Ce prix vaut pour l'année 2024 et ne tient pas compte des charges. Il est susceptible d'évoluer au cours de l'année 2025.